

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 1995

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT (jusqu'à la question 4) PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT (à partir de la question 4), HIRSCH (à partir de la question 4), RUEFF, ANTONY (à partir de la question 4), VUILLEMIN, FUSTER, BARETJE (à partir de la question 4), REGNIER, JEANNEROT, MEUNIER (à partir de la question 4), LAGRANGE, FOUSSERET (à partir de la question 4), MAGNIN, Mme TETU (à partir de la question 4), M. JUSSIAUX, Mme BULTOT (à partir de la question 4), M. LIME (à partir de la question 5), Mme DUFAY (à partir de la question 4), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD (à partir de la question 4), LIEVREMONT, DAHOUI, NOT (à partir de la question 4), GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. JEANTOT, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question 4), MM. SALOMON, TABOURNOT (à partir de la question 4) CHOMETTE, BAS, VIALATTE (jusqu'à la question 24), NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : MM. PONÇOT (à partir de la question 4), HUMBERT (jusqu'à la question 4), HIRSCH (jusqu'à la question 4), BAUDIER, ANTONY (jusqu'à la question 4), MATHIEU, BARETJE (jusqu'à la question 4), MEUNIER (jusqu'à la question 4), FOUSSERET (jusqu'à la question 4), Mmes TETU (jusqu'à la question 4), BULTOT (jusqu'à la question 4), M. LIME (jusqu'à la question 4) Mme DUFAY (jusqu'à la question 4) MM. JEANNIARD (jusqu'à la question 4), NOT (jusqu'à la question 4), ANGUENOT, RAGOT, TOURRAIN, MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question 4), MM. TABOURNOT (jusqu'à la question 4) VIALATTE (à partir de la question 24).

Secrétaire : M. JEANTOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. PONÇOT (jusqu'à la question 4), ANTONY (jusqu'à la question 4), FOUSSERET (jusqu'à la question 4), Mmes TETU (jusqu'à la question 4), BULTOT (jusqu'à la question 4), M. LIME (jusqu'à la question 4), Mme DUFAY (jusqu'à la question 4), MM. NOT (jusqu'à la question 4), ANGUENOT.

Mandataires : MM. SCHWINT (à partir de la question 4), PINARD (jusqu'à la question 4), Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question 4), MM. VUILLEMIN (jusqu'à la question 4), PIERLOT (jusqu'à la question 4), FERREOL (jusqu'à la question 4), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 4), M. HIRSCH (jusqu'à la question 4), Mme CUENIN.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, M. le Maire a précisé aux Conseillers que le plan déposé sur leur table indiquait les chantiers actuellement en cours dans notre ville.

Il a salué les stagiaires des Salins de Bregille venus assister à cette séance d'examen du budget primitif, et a demandé aux Conseillers Municipaux de s'inscrire pour présider les bureaux de vote lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a ensuite pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1995 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2 - Conseil Municipal :

a) Centre de Long Séjour Bellevaux - Désignation d'un représentant de la Ville à la conférence sanitaire de secteur

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Jean-Pierre HIRSCH, Adjoint, pour représenter la Ville à cet organisme.

b) Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Conseil d'orientation - Désignation d'un représentant de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Jacques VUILLEMIN, Adjoint, pour représenter la Ville au Conseil d'orientation du CNFPT.

3 - Garanties d'emprunts

a) Société Anonyme de Franche-Comté :

a₁) Programme «Chopin 1» quartier Palente-Orchamps à Besançon - Construction de 23 logements et garages - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 7 693 015 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a₂) Programme «Ravel 1» de construction de 27 logements PLA et garages à Besançon, rue Ravel - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 8 606 124 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 1994

Adopté à l'unanimité.

b) **SONACOTRA** - Foyer CNA 82 ter, avenue Clemenceau à Besançon - Travaux de restructuration de l'entrée C (2^{ème} phase) - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 083 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

c) **SEM de la Citadelle**

c₁) Programme d'investissements - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 2 MF contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Adopté à l'unanimité. MM. SCHWINT et FOUSSERET, respectivement Président et Vice-Président de la SEM, n'ont pas pris part au vote.

c₂) Programme d'investissements - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 2 MF contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité. MM. SCHWINT et FOUSSERET, respectivement Président et Vice-Président de la SEM, n'ont pas pris part au vote.

4 - Budget Primitif de la Ville pour 1995

M. le Maire a souligné que le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) progresse de 1,8 %. Il passera de 1 163 MF à 1 184 MF. Cette augmentation limitée est principalement due à la faible évolution de deux importants postes de dépenses du budget principal :

* les crédits de personnel permanent n'augmentent que de 0,78 % car environ 10 MF d'économies ont été réalisées sur ce poste suite à une meilleure maîtrise de la masse salariale consécutive aux mesures prises à la suite de la réflexion financière lancée en 1993,

* l'annuité de dette ne progresse que de 8,3 MF contre 16,7 MF en 1994. La gestion active de la dette assurée par notre service des Finances et bénéficiant de la baisse des taux d'intérêt court terme porte pleinement ses fruits puisque la part consacrée aux intérêts diminue de 4,6 MF.

Ce projet de budget ne comporte pas les crédits de dépenses correspondant à la majoration de cotisation CNRACL qui s'élèvent à 8,1 MF pour le budget principal et à 0,6 MF pour les budgets annexes. Un recours a été déposé devant le

Conseil d'Etat par l'Association des Maires de France contre l'application de cette décision unilatérale du Gouvernement. Si cette hausse des cotisations devait néanmoins s'appliquer, la dépense correspondante serait inscrite au BS de l'exercice en cours.

Les dépenses d'investissement du budget général représentent, dette comprise, 22,1 % du total des dépenses. Leur montant est supérieur à celui de 1994 (261,3 MF contre 252,9 MF) comme ce fut le cas au cours des précédents exercices et compte tenu des possibilités offertes par le bon niveau du solde du compte administratif de 1994, des investissements pour un montant de 21,5 MF pourront être financés par le budget supplémentaire.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 150,9 MF auxquels s'ajouteront les 21,5 MF financés sur le budget supplémentaire, ce qui les portent à 172,4 MF (contre 177,9 MF en 1994 : cette diminution résulte d'une réduction de travaux dans le secteur assainissement suite à l'achèvement de la station de Port Douvot).

Pour ce qui concerne l'endettement, le niveau retenu pour l'emprunt globalisé est de 91,6 MF en 1995 contre 108,9 MF en 1994. Ce moindre recours à l'emprunt sera de nature à diminuer notre endettement futur et permet d'améliorer fortement le niveau d'autofinancement de nos dépenses d'équipement (78,7 MF de dépenses autofinancées dans le budget général sur un total de 172,4 MF).

* Les dépenses de personnel (salaires et charges) s'élèvent à 396,3 MF en 1995 contre 392,2 MF en 1994.

Les crédits du chapitre 931 (personnel permanent) sont passés de 379,2 MF en 1994 à 382,2 MF en 1995.

Cette faible évolution de la masse salariale est à mettre à l'actif de l'action menée depuis plusieurs années en ce domaine dont les conséquences financières peuvent être concrètement mesurées et qui porte ses fruits puisque, sur les années 1993 et 1994, sans alourdissement anormal des charges de travail du personnel et sans diminution des prestations offertes à nos concitoyens, une réduction de 25 % des dépenses de personnel de remplacement et de 34 % sur le montant des dépenses relatives aux heures supplémentaires a pu être réalisée.

* Les dépenses d'exploitation des services ainsi que les subventions et participations s'élèvent à 280,9 MF contre 277,5 MF en 1994. Les crédits de subventions et participations passent de 116,2 MF à 117,5 MF soit + 1,1 % (diminution de la subvention octroyée au District qui passe de 10 MF à 5 MF).

Les autres subventions ont été uniformément majorées de 1,5 %.

En ce qui concerne les recettes, on peut noter les observations suivantes :

- le produit des impôts locaux augmente de 3,6 % (de 372,3 MF à 385,7 MF soit + 13,4 MF). Cette augmentation provenant de l'extension des bases d'imposition et de l'augmentation de la pression fiscale limitée à 1,7 % correspond au montant de l'inflation 1994,

- les dotations de l'Etat (DGF, DGD et DSU) passent de 203,4 MF à 205,6 MF soit + 1 %.

La DGF n'évolue que de + 0,85 % soit la moitié de l'inflation constatée en 1994. Après une perte de 4,5 MF sur ce poste en 1994, nous subissons cette année une nouvelle perte de 1,6 MF, à laquelle viendront s'ajouter la charge supplémentaire probable de la hausse de la cotisation CNRACL et les pertes sur les compensations et dotations versées par l'Etat, soit un alourdissement du budget principal de 15 MF.

L'équilibre global du budget sera réalisé par une reprise anticipée de 10 MF sur le solde du CA de 1994 qui s'élève à 60,5 MF (contre 38 MF pour le CA de 1993).

Compte tenu de cette reprise de 10 MF et du financement ultérieur de dépenses d'équipement complémentaires pour 21,5 MF, le montant des fonds non affectés s'élève à 29 MF (10 MF lors du vote du budget 1994).

Les budgets annexes progresseront faiblement (+ 1 %) passant globalement de 134,8 MF à 136 MF. L'évolution la plus significative provient du budget Assainissement dont les dépenses d'investissement diminuent de 12,8 %, passant de 26,1 MF en 1994 à 22,8 MF en 1995, compte tenu de l'achèvement des travaux de la station de Port Douvot.

Un large débat a été ouvert auquel ont pris part Mesdames et Messieurs JACQUEMIN, ALAUZET, VUILLEMIN, HIRSCH, GUINCHARD-KUNSTLER, NACHIN, JEANNEROT, FOLSCHWEILLER, DUVERGET, PINARD, JUSSIAUX, BAS, VIALATTE, JEANNIARD, REGNIER, FUSTER, MAGNIN, ANTONY, MEUNIER, GRAPPIN, FERREOL, VIEILLE-MARCHISET et SCHWINT.

M. le Maire a conclu et a fait procéder :

- au vote de 7 amendements présentés par M. VIALATTE et les membres du groupe «Une Ambition pour Besançon» :

1 - Amendement tendant à supprimer l'inscription au budget d'un crédit de 1 000 KF affectés aux dépenses d'acquisition de terrains pour le futur téléphérique de la Citadelle, la déclaration d'utilité publique de ce projet n'ayant pas été prononcée.

Amendement rejeté à la majorité (9 favorables, 2 abstentions).

2 - Amendement sur la politique des quartiers tendant à :

. instituer, à l'instar du Conseil Général, une aide individuelle de 5 000 F pour le financement des petits travaux de réhabilitation intérieure des logements, en complément des programmes de réhabilitation d'immeubles HLM,

. inscrire au BP 1995 un crédit de 1 MF permettant l'octroi de 200 aides individuelles (financé par la suppression de 1 MF prévu pour les acquisitions liées au téléphérique de la Citadelle),

. abonder de 1 MF les crédits destinés à la politique d'animation socio-culturelle et de prévention (financé par la réduction, à due concurrence, des dépenses de communication inscrites au chapitre 940 - Relations Publiques).

Amendement renvoyé pour examen à la commission municipale compétente.

3 - Amendement tendant à accroître de 25 agents en 1995 l'effectif de la Police Municipale par mobilité interne sur la base du volontariat (avec formation de ces nouveaux agents), et l'équiper en matériel pour la mise en place à compter du 1.07.1995 de ce nouveau service à la population (coût estimé : 775 KF financés par suppression d'une somme de même montant au chapitre 940, grâce à la réduction des dépenses de communication).

Amendement repoussé à la majorité (9 pour - 1 abstention - 2 Conseillers ne prenant pas part au vote).

4 - Amendement tendant à ventiler comme suit l'accroissement de 1,020 MF des crédits de fonctionnement mis à disposition du service culturel

. 510 KF destinés au bénéfice de la saison théâtrale et musicale,

. 510 KF destinés au bénéfice des animations culturelles de quartier dont l'utilisation sera assurée au travers de la signature des contrats de création artistique entre de jeunes créateurs issus des quartiers et la Ville de Besançon.

Amendement rejeté à la majorité (9 pour - 1 abstention - 2 Conseillers ne prenant pas part au vote).

5 - Amendement pour la création, à l'initiative de la Municipalité, d'une opération baptisée «jeunes Bisontins en entreprise» dont la mise en place effective sera assurée pour une durée expérimentale de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1995 (objectif : détecter 250 offres d'accueil en entreprises pour de jeunes Bisontins âgés de moins de 25 ans) - Coût prévisionnel : 800 KF financés pour 611 KF par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 961 et 189 KF sous la forme d'une subvention de l'Etat au titre du FRILE.

Cette proposition est renvoyée pour examen à la Commission Développement Economique.

6 - Amendement tendant à réaffecter aux dépenses de restauration des monuments historiques propriété de la Ville le crédit de 2 MF inscrit au BP pour financer le démarrage de la première tranche de travaux de réalisation du Musée du Temps.

Amendement repoussé à la majorité (9 pour - 1 abstention - 2 non-participations au vote).

7 - Amendement tendant à inscrire au BP 1995 un crédit de 225 000 F destiné à l'achat de préservatifs dont la mise à disposition gratuite sur simple demande sera assurée dans les MPT et Maisons de Quartiers, dans les associations de quartier (mesure financée par suppression à due concurrence de crédits inscrits au BP chapitre 940 - Relations Publiques).

Cette proposition est renvoyée pour examen à la commission Hygiène-Santé.

- au vote de 2 amendements présentés par M. JACQUEMIN au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» :

1 - Amendement tendant à l'installation d'une antenne de mairie à Clairs-Soleils.

Amendement repoussé à la majorité (9 pour - 2 non-participations au vote).

2 - Amendement demandant l'inscription au budget 1995 des études préliminaires en matière de constructions de parkings, notamment place du Marché.

Amendement repoussé à la majorité (9 pour - 1 abstention - 2 non-participations au vote).

- au vote du voeu présenté par M. NACHIN tendant à faire figurer dans le budget de la Ville une somme de 250 000 F correspondant à 10 % des dépenses annuelles de location d'un hélicoptère médicalisé qui serait mis à la disposition du CHU.

Cette proposition sera examinée en commission communale compétente, et dans le cadre également de la mise en place d'un nouveau plan des urgences, actuellement à l'étude.

- au vote du budget dont les balances s'établissent comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	15 636 800	4 635 000	(1) 22 834 800	(1) 6 071 000	77 312	7 500	1 608 310	5 500
Fonctionnement	45 254 200	56 256 000	28 422 200	45 186 000	1 615 260	1 685 072	2 801 510	4 404 320
Amortissement technique des immobilisations	(Investissement) (Fonctionnement) 6 438 632	6 438 632	10 390 000	10 390 000	69 812	69 812	944 078	944 078
Totaux mouvements réels	67 329 632	67 329 632	61 647 000	61 647 000	1 762 384	1 762 384	5 353 898	5 353 898
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	(Investissement) (Fonctionnement) 4 563 168	4 563 168	6 373 800	6 373 800	0	0	658 732	658 732
Totaux mouvements budgétaires	71 892 800	71 892 800	68 020 800	68 020 800	1 762 384	1 762 384	6 012 630	6 012 630

(1) y compris 1 605 000 F emprunts Agence Financière de l'Eau.

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS (Opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1994	1995	1994	1995	1994	1995	1994	1995
Budget Principal *	218 794 787	221 116 824	851 117 610	826 912 002	143 721 738	124 478 100	926 190 659	923 550 726
Eaux	14 840 300	15 636 800	49 760 031	51 692 832	11 068 331	11 073 632	53 532 000	56 256 000
Assainissement	26 181 300	22 834 800	37 183 700	38 812 200	24 779 000	16 461 000	38 586 000	45 186 000
SSADPA	59 489	77 312	1 618 289	1 685 072	59 489	77 312	1 618 289	1 685 072
Forêts	1 365 600	1 608 310	3 762 033	3 745 588	856 551	949 578	4 271 082	4 404 320
Totaux	261 241 476	261 274 046	943 441 663	922 847 694	180 485 109	153 039 622	1 024 198 030	1 031 082 118

* dont opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon :

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 328 000 F	8 328 000 F
Fonctionnement	33 682 496 F	33 682 496 F
	<u>42 919 496 F</u>	<u>42 919 496 F</u>

RÉCAPITULATION 1995 (Opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	221 116 824	15 636 800	22 834 800	77 312	1 608 310
Fonctionnement	826 912 002	51 692 832	38 812 200	1 685 072	3 745 588
Totaux	1 048 028 826	67 329 632	61 647 000	1 762 384	5 353 898

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	124 478 100	11 073 632	16 461 000	77 312	949 578
Fonctionnement	923 550 726	56 256 000	45 186 000	1 685 072	4 404 320
Totaux	1 048 028 826	67 329 632	61 647 000	1 762 384	5 353 898

Evolution générale du Budget Principal	- 21 883 571 F	soit - 2,0 %
Evolution générale du Budget Principal (hors opérations exceptionnelles 1994 liées au DGB)	+ 20 126 925 F	soit + 2,0 %
Evolution générale du Budget Eaux	+ 2 729 301 F	soit + 4,2 %
Evolution générale du Budget Assainissement	- 1 718 000 F	soit - 2,7 %
Evolution générale du Budget SSADPA	+ 84 606 F	soit + 5,0 %
Evolution générale du Budget Forêts	+ 226 265 F	soit + 4,4 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (Opérations réelles)

	1994		1995	
	Dépenses *	Recettes *	Dépenses	Recettes
Investissement	261 241 476	180 485 109	261 274 046	153 039 622
Fonctionnement	943 441 663	1 024 198 030	922 847 694	1 031 082 118
Totaux	1 204 683 139	1 204 683 139	1 184 121 740	1 184 121 740

* Rappel des opérations exceptionnelles 1994 liées au DGB :

Dépenses	42 010 496 F
Recettes	42 010 496 F

Evolution générale du budget (compris budgets annexes et opérations exceptionnelles 1994 liées au District) : - 20 561 399 F, soit - 1,7 %

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris et hors opérations exceptionnelles 1994 liées au District) : + 21 449 097 F, soit + 1,8 %

Le budget général de l'exercice 1995 (budgets annexes compris) a été adopté à la majorité (11 Conseillers ayant voté contre, 1 s'étant abstenu).

5 - Fiscalité communale 1995 - Fixation du taux des quatre taxes directes locales

A la majorité, 9 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a fixé comme suit le taux des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	17,10
- Foncier bâti	18,49
- Foncier non bâti	20,23
- Taxe professionnelle	13,66

6 - Comptabilité - Exercice 1995 :

a) Constitution de provisions pour risques financiers

Adopté à l'unanimité.

b) Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

7 - Ressources budgétaires - Prestations et produits délivrés par le Service Hygiène-Santé - Additif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit, pour 1995, les tarifs de désinfection ou désinsectisation à domicile :

- litre de produit insecticide posé dans les collectivités	95 F
- immeuble (par logement) ou collectivité (logements-foyer)	73 F
- caves (par logement) ou collectivité (logements-foyer)	85 F
- test fumigène	58 F
- bombe insecticide petit modèle	52 F
- bombe insecticide grand modèle	104 F

8 - Personnel communal - Poursuite de l'application des accords Durafour -
Modification des régimes indemnitaires

Adopté à la majorité (3 Conseillers ayant voté contre).

**9 - Encaissement et réaffectation d'une indemnité de sinistre suite à un dégât des
eaux** - Ensemble immobilier 2-4-6, rue Mégevand

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 38 512 F).

10 - Coopération décentralisée - Pays d'Europe de l'Est - Transfert de crédits

Adopté à l'unanimité.

11 - Transports publics urbains - Aide à la définition d'une politique de transports
dans les villes de TEL-AVIV et GAZA - Convention avec la Commission
Européenne et les villes partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention, d'une part avec la Communauté Européenne et d'autre part avec les villes de LEICESTER (GB), ERLANGEN (D) et la Communauté Urbaine de STRASBOURG, pour la réalisation d'un projet visant à apporter aux villes de GAZA et TEL-AVIV les éléments de méthode, de réflexion, de savoir-faire nécessaires à la définition de leur politique de transport public. Ce projet est soutenu par la Communauté Européenne à hauteur de 80 %, soit 232 714 Ecus.

La part de la dépense supportée par la Ville est fixée à environ 90 000 F.

12 - Subventions :

a) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 F à l'Association ENSMM-Etudes composée d'élèves ingénieurs de l'ENSMM regroupés au sein d'une association loi 1901, membre de la Confédération Nationale des Juniors-Entreprises (CNJE), pour l'organisation du congrès des Juniors-Entreprises de la région Est. Cette manifestation s'est déroulée les 4 et 5 février dernier et a réuni une soixantaine de personnes (Budget prévisionnel : 18 000 F).

- 4 000 F au Département Chimie de l'IUT de Besançon pour l'organisation des désormais classiques «Olympiades de la Chimie», 11^{ème} du nom qui se sont déroulées le 22 février et auxquelles ont participé 104 élèves sélectionnés (BP : 47 000 F).

- 5 000 F au CREHU (Centre de Recherche sur l'Espace Humain et Urbain) pour l'organisation du colloque international ayant pour thème le problème des centres-villes, les 3 et 4 mars, à l'Institut de Formation des Maîtres, Fort Griffon. Une trentaine de spécialistes français, anglais, italiens et hongrois ont participé aux travaux (BP : 65 000 F).

- 8 000 F à l'Association Nationale des Retraités Hospitaliers pour l'organisation du 4^{ème} Rassemblement National des Retraités Hospitaliers, du 24 au 26 avril prochain, au Kursaal. 300 membres venant de toute la France sont attendus (BP : 240 000 F).

- 8 000 F au Club des Enseignants d'Electronique, d'Electrotechnique et d'Automatique pour l'organisation du 35^{ème} Congrès National du club, du 3 au 5 mai prochain, au Kursaal. 200 enseignants sont inscrits et participeront à la manifestation (BP : 314 000 F).

- 10 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour l'organisation du 13^{ème} Congrès de la Fédération Française de Généalogie qui regroupera l'ensemble des associations françaises auxquelles se joindront certains pays francophones (Belgique, Suisse, Québec...). Quelque 800 personnes sont attendues à Micropolis du 5 au 8 mai (BP : 895 000 F).

- 6 000 F au Service de Pharmacologie du CHU dirigé par le Professeur BECHTEL pour l'organisation du 10 au 12 mai au Kursaal, de la Conférence Européenne sur la spécificité et la variabilité des médicaments, conférence intégrée dans le cadre de la Coopération Européenne en matière Scientifique et Technique (COST). Cette manifestation aura lieu au Kursaal en présence de 250 scientifiques de 25 nationalités différentes (BP : 450 000 F).

- 20 000 F à l'Union Nationale des Arbitres de Football, section de Franche-Comté, pour l'organisation du 29^{ème} Congrès National, à Micropolis, du 2 au 4 juin prochain. 700 personnes venant de toutes les régions de France seront présentes (BP : 1 413 000 F).

- 6 000 F à l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation pour l'organisation, en partenariat avec les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, sous l'égide de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, d'un colloque sur «la Résistance et les Français : la lutte armée et les maquis» du 15 au 17 juin. Une cinquantaine d'intervenants de 9 pays participeront à ce colloque (BP : 195 000 F).

- 7 000 F à l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques pour l'organisation de la 6^{ème} Université d'été du 8 au 13 juillet. 120 participants, universitaires et professeurs, de toutes les académies sont attendus (BP : 350 000 F).

- 7 000 F à la FOEVEN pour l'organisation de son université européenne d'été sur le thème «Ecole et Citoyenneté en Europe», du 22 au 26 août, au Kursaal, une centaine de stagiaires dont 40 venant de divers pays européens assisteront aux travaux (BP : 155 000 F).

b) aux sociétés de musique et de majorettes

Sociétés de Musique :

- Fédération Musicale de Franche-Comté	2 000 F
- Harmonie des Chaprais	32 600 F
- Concorde de Saint-Ferjeux	28 600 F
- Institut Musical Européen	2 000 F
- Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale	14 500 F

Majorettes :

- Twirling Club Besançon Saint-Ferjeux	5 500 F
--	---------

c) au secteur Jumelages et Relations Internationales

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 2 240 F au Lycée des Gravier Blancs pour l'accueil de 16 élèves de PAVIE (Italie) du 19 mars au 1^{er} avril 1995 (échange scolaire),

- 1 725 F au Lycée des Gravier Blancs pour le déplacement de PAVIE de 14 élèves du 1^{er} mai au 14 mai 1995 (échange scolaire),

- 2 800 F au Lycée Pasteur pour l'accueil de 20 élèves de TVER (Russie) du 7 au 21 février 1995 (échange scolaire),

- 1 200 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement à CHELTENHAM (Angleterre) de 16 élèves du 14 au 22 mars 1995 (échange scolaire),

- 3 000 F au Lycée Professionnel de Planoise pour le déplacement à ALCABIDECHE (Portugal) de 33 personnes du 15 au 23 mars 1995 (échange scolaire),

- 1 800 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement à KRUMBACH (Allemagne) de 39 personnes du 16 au 25 février 1995 (échange scolaire),

- 3 000 F au Collège Notre Dame pour le déplacement à JABLONEC (République Tchèque) de 32 personnes du 11 au 18 mars 1995 (échange scolaire),

- 2 600 F à titre exceptionnel à la Mission Locale de Besançon pour le séjour professionnel et linguistique à LONDONDERRY (Irlande du Nord) de 12 jeunes filles en Contrat Emploi Solidarité du 27 mars au 7 avril 1995.

d) aux associations sportives amateurs - Année 1995 - Première répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions au sport amateur - Première répartition - Printemps 1995

PCN : Participation à des Compétitions Nationales

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports
AFFB	Foot féminin	60,00	3 120,00 F	5 000,00 F		8 120,00 F	
AS DON QUICHOTTE	Foot	10,00	520,00 F			520,00 F	
AS ORCHAMPS-PALENTE	Foot	90,00	4 680,00 F			4 680,00 F	
ASC MONTRAPON-LA BUTTE	Foot	120,00	6 240,00 F			6 240,00 F	
ASC TILLEROYES	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
ASC VELOTTE	Foot	120,00	6 240,00 F			6 240,00 F	
ASCC BREGILLE	Handi Sport	38,00	1 976,00 F			1 976,00 F	
AS CITE BRULARD	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
ASEP	Karaté	69,30	3 603,00 F			3 603,00 F	
ASEP LES OISEAUX	Omnisports	0,00				0,00	3 603,00 F
A.S.P.T.T.	Tennis de table	Prestations		5 000,00 F		5 000,00 F	
A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	132,00	6 864,00 F			6 864,00 F	
A.S.P.T.T.	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	11 864,00 F
A.S.Q.P.	Volley	171,00	8 892,00 F	20 000,00 F		28 892,00 F	
AIGLON SPORTS	Gymnastique	Forfait	3 462,00 F			3 462,00 F	
AM CB	Cyclisme	86,00	4 472,00 F	2 000,00 F	10 000,00 F	16 472,00 F	
AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	Forfait	3 598,00 F			3 598,00 F	
AQUA SPORT	Plongée	59,50	3 094,00 F			3 094,00 F	
ARC CLUB	Tir à l'arc	64,00	3 328,00 F			3 328,00 F	
B.B.COMTE	Basket	379,00	19 708,00 F	25 000,00 F		44 708,00 F	
B.H.C.	Hockey sur glace	181,00	9 412,00 F	10 000,00 F		19 412,00 F	
B.R.C	Cyclisme	78,00	4 056,00 F			4 056,00 F	
B.R.C.	Tennis de table	36,00	1 872,00 F			1 872,00 F	
B.R.C.	Escrime	137,00	7 124,00 F			7 124,00 F	
B.R.C.	Foot	370,00	19 240,00 F	20 000,00 F		39 240,00 F	
B.R.C.	Basket	205,00	10 660,00 F			10 660,00 F	
B.R.C.	Tennis	59,55	3 096,00 F	6 000,00 F		9 096,00 F	
B.R.C.	Omnisports	0,00	0,00 F		43 078,00 F	43 078,00 F	115 126,00 F
B.S.C.	Omnisports	196,00	10 192,00 F			10 192,00 F	
B.U.C.	Volley	Forfait	0,00 F			0,00 F	
B.U.C.	Omnisports	Forfait	4 030,00 F			4 030,00 F	4 030,00 F

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports
B.V.L.	Deltaplane	Forfait	1 144,00 F			1 144,00 F	
BALISE 25	C. d'Orientation	22,44	1 166,00 F			1 166,00 F	
BASE BALL CLUB	Base Ball	59,00	3 068,00 F	5 000,00 F		8 068,00 F	
BESANCON CR	Cyclotourisme	Forfait	1 144,00 F			1 144,00 F	
BISONS	Foot Américain	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
BOUSBOTTE	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	1 560,00 F
BUDO CLUB	Judo	16,50	858,00 F			858,00 F	
CAF	Alpinisme	Forfait	24 640,00 F			24 640,00 F	
CMB	Athlétisme	66,00	3 432,00 F	2 000,00 F		5 432,00 F	
CPB	Lutte	154,00	8 008,00 F	3 000,00 F		11 008,00 F	
CTPB	Tir	137,00	7 124,00 F			7 124,00 F	
CENTRE DEMI-FOND	Cyclisme sur piste	10,00	520,00 F			520,00 F	
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	Forfait	2 129,00 F			2 129,00 F	
CENTRE MEDICO-SPORTIF	C. Médico-Sportif	Forfait	6 901,00 F			6 901,00 F	
CITADELLE	Gymnastique	Forfait	2 525,00 F		5 000,00 F	7 525,00 F	
CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	21,00	1 092,00 F			1 092,00 F	
CLUB ORIENTATION COMTOIS	Course d'orientat.	15,51	806,00 F			806,00 F	
DISTRICT PETANQUE	Pétanque	Forfait	3 598,00 F			3 598,00 F	
DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	254,10	13 213,00 F	1 000,00 F	7 715,00 F	21 928,00 F	
E.B.I.S.	Foot	80,00	4 160,00 F			4 160,00 F	
E.S.B.F.	Hand	134,00	6 968,00 F	20 000,00 F		26 968,00 F	
E.S.B.M.	Hand	190,00	9 880,00 F	10 000,00 F		19 880,00 F	
ENTENTE MAGELLAN	Tennis de table	14,00	728,00 F			728,00 F	
ETOILE MEDITERRANEENE	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
ETOILE St-FERJEUX	Tennis	18,75	975,00 F			975,00 F	
ETOILE St-FERJEUX	Cyclisme	62,00	3 224,00 F			3 224,00 F	
ETOILE St-FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	4 199,00 F
ETRIER BISONNIN	Equitation	Forfait	4 166,00 F			4 166,00 F	
FC ANTILLAIS	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
FC BREGILLE	Foot	110,00	5 720,00 F			5 720,00 F	
FC St-FERJEUX	Foot	60,00	3 120,00 F			3 120,00 F	
FRANÇAISE	Haltérophilie	47,00	2 444,00 F	1 000,00 F		3 444,00 F	
FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	29,04	1 510,00 F	1 000,00 F		2 510,00 F	
FUTURIS CLUB	Boxe Française	57,00	2 964,00 F			2 964,00 F	
GANT D'OR	Boxe Anglaise	70,00	3 640,00 F			3 640,00 F	
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	372,00	19 344,00 F			19 344,00 F	

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	Forfait	3 186,00 F			3 186,00 F	
JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	19,47	1 012,00 F			1 012,00 F	
JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	13,86	720,00 F			720,00 F	
LES ARCHERS DU CSAMB	Tir à l'Arc	Forfait	1 144,00 F			1 144,00 F	
O.B.	Rugby	294,00	15 288,00 F	30 000,00 F		45 288,00 F	
P.K.A.	Karaté	47,85	2 488,00 F			2 488,00 F	
PSB	Tennis de table	81,00	4 212,00 F			4 212,00 F	
PSB	Tennis	39,45	2 051,00 F			2 051,00 F	
PSB	Athlétisme	582,00	30 264,00 F			30 264,00 F	
PSB	Arts martiaux	29,70	1 544,00 F			1 544,00 F	
PSB	Hand	57,00	2 964,00 F			2 964,00 F	
PSB	Foot	400,00	20 800,00 F			20 800,00 F	
PSB	Basket	15,00	780,00 F			780,00 F	
PSB	Omnisports	0,00	0,00 F	2 000,00 F	36 825,00 F	38 825,00 F	101 440,00 F
PSB - FOOT FEMININ	Foot féminin	70,00	3 640,00 F			3 640,00 F	
PLANOISE FC	Foot	40,00	2 080,00 F			2 080,00 F	
PORTUGAIS	Foot	120,00	6 240,00 F			6 240,00 F	
RC PLANOISE-EPOISSES	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
R.O.B.	Boxe Anglaise	90,00	4 680,00 F			4 680,00 F	
S.N.B.	Canoë Kayak	250,00	13 000,00 F			13 000,00 F	
S.N.B.	Aviron	204,00	10 608,00 F			10 608,00 F	
S.N.B.	Natation	211,00	10 972,00 F			10 972,00 F	
S.N.B.	Omnisports	0,00	0,00 F	5 000,00 F	33 640,00 F	38 640,00 F	73 220,00 F
SAINT-CLAUDE	Gymnastique	286,00	14 872,00 F	1 000,00 F	5 000,00 F	20 872,00 F	
SPORTING CLEMENCEAU	Foot	40,00	2 088,00 F			2 088,00 F	
TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de table	44,00	2 288,00 F			2 288,00 F	
TRI ACTION CLUB	Triathlon	130,00	6 760,00 F			6 760,00 F	
TURCS DE BESANCON	Foot	30,00	1 560,00 F			1 560,00 F	
U.N.S.S.	Sport Scolaire	100,00	5 200,00 F			5 200,00 F	
U.S.E.P.	Sport Scolaire	120,00	6 240,00 F			6 240,00 F	
U.S.P.V. BESANCON	Foot	130,00	6 760,00 F			6 760,00 F	
UTINAM	Tir	156,00	8 112,00 F			8 112,00 F	
V.B.C.B.	Volley	72,00	3 744,00 F			3 744,00 F	
VOLANT BISONTIN	Badminton	143,00	7 436,00 F			7 436,00 F	
Totaux		8 686,02	513 335,00 F	174 000,00	141 258,00	828 593,00 F	
Forfait : 61 667,00							

e) aux associations du secteur animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Rappel 1994	Demande 1995	Acompte CM 16.01.1995		Attributions CM 13.03.1995	
			945.90.657. 47030	945.90.657. 95005.47030	945.90.657. 47030	945.90.657. 95005.47030
Subventions aux équipements d'animation						
MJC Palente	767 180 F	775 000 F convention		300 000 F		475 000 F
C.Q. Saint-Ferjeux	760 000 F	convention		300 000 F		460 000 F
MJC Besançon Centre Loutelet	102 804 F	convention	80 000 F		11 712 F	
ASEP Foyer Jeunes Travailleurs	150 000 F	800 000 F			225 000 F	
Centre Information Jeunesse	60 000 F				60 000 F	
Total					296 712 F	935 000 F
Subventions à des actions du secteur animation						
Scouts de France - Centre de Loisirs		20 000 F				10 000 F
MJC Palente - Fête du Livre	20 000 F	20 000 F				20 000 F
Gant d'Or - Animation sportive Orchamps	inclus dans projet Union Sportive Orchamps	4 000 F				4 000 F
Arc en Ciel - Animation Orchamps		30 000 F				5 000 F
Brulard 2000 - Fête de la Grette	12 000 F	12 000 F				12 000 F
Ass. Horizon - Animation jeunes Grette	12000 F sur délégation Prévention	non chiffrée				5 000 F
Cité Brulard - Animation sportive Grette		10 000 F				10 000 F
APIM - Festival Montrapon	10 000 F	10 000 F				10 000 F
PARI - Accompagnement scolaire	20 000 F	30 000 F				30 000 F
Ass. Amitié - Animation quartier	créée en 1994	53 000 F				5 000 F
DECLIC - Animatoin sportive Planoise	créée en 1994	4 000 F				4 000 F
Loisirs et Culture - Centre de Loisirs Saint-Claude		2 000 F			2 000 F	
Total					2 000 F	115 000 F

f) aux associations du secteur Formation - Emploi des Jeunes - Prévention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Secteur Prévention	Rappel 1994	Demande 1995	Acompte CM 16.01.1995	Attributions CM 13.03.1995	
			945.92.657.47040	945.92.657.47040	945.92.657.95005.47040
Association d'Aide aux Victimes					
. Siège	25 000 F	30 000 F			28 000 F
. Orchamps	21 444 F	18 755 F			18 755 F
. Planoise	23 216 F	19 338 F			19 338 F
Centre Contre les Manipulations Mentales	5 000 F	6 000 F		5 000 F	
Espoir Drogue	126 000 F	180 000 F			180 000 F
Association d'Aide aux Détenus	25 000 F	25 000 F			25 000 F
Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire	30 000 F	30 000 F			30 000 F
ARETE * versement immédiat (le solde de la subvention fera l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Municipal)	250 000 F	270 000 F	100 000 F	35 000 F	
Association La Palmeraie	25 000 F	15 000 F			15 000 F
Association Scouts Musulmans	10 000 F	15 000 F			15 000 F
Total				40 000 F	331 093 F

Secteur Formation	Rappel 1994	Demande 1995	Acompte CM 16.01.1995	Attributions CM 13.03.1995	
			961.0.657.47020	961.0.657.47020	961.0.657.95005.47020
Mission Locale :					
. Subvention de fonctionnement	50 000 F	500 000 F			
. Correspondant Emploi Formation (quartier Orchamps-Grette-Planoise)	75 000 F	75 000 F			75 000 F
. Taxe d'habitation 1994		17 782 F			
FRATE X 2000					
. Fonctionnement formation	80 000 F	100 000 F		55 000 F	
. Formation accueil		15 000 F		15 000 F	
ACEREP pour Atelier Pédagogique Personnalisé	200 000 F	200 000 F		200 000 F	
Total				547 782 F	75 000 F

g) à l'Association Forum Initiative-Réussite - 2^{ème} «Forum pour Entreprendre»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 20 000 F à l'Association Forum Initiative-Réussite pour le second «Forum pour Entreprendre» qui s'est déroulé à Micropolis les 27 et 28 janvier 1995.

h) à l'Association des Familles de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cette association une subvention complémentaire de 7 000 F au titre de 1994.

13 - Assurance dommages aux biens - Avenant au contrat avec les Mutuelles du Mans

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a accepté l'augmentation tarifaire de l'assurance dommage aux biens de la Ville (taux de 2,15 F TTC/mètre carré à compter du 1.1.1995 au lieu de 1,92 F TTC/mètre carré précédemment),

2) a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat passé avec les Mutuelles du Mans.

14 - Domaine Communal - Fort de Planoise - Bail emphytéotique au profit du Comité des Amis d'EMMAUS de Besançon

Adopté à l'unanimité.

15 - Immeuble communal 8, rue Einstein - Location précaire au profit de la Société SCHLUMBERGER Technologies - Avenant

Les travaux d'extension des locaux de la Société SCHLUMBERGER n'étant pas terminés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de proroger cette location jusqu'au 1^{er} juin 1995 aux conditions antérieurement consenties.

16 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec IEN - Société PROTOMECA PRECISION

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention allouée : 17 500 F).

17 - Extension du réseau Fibre Optique - Lancement de la procédure de consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le lancement de la procédure de consultation pour l'extension du réseau Fibre Optique.

18 - Station Hydrominérale de Besançon - La Mouillère :

- a)** Centre de Rééducation Fonctionnelle - Travaux de réfection et de mise aux normes - Adoption du projet - Lancement de la consultation d'entreprises

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme de travaux estimé à 5 400 000 F TTC,

- a autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres,

- a autorisé M. le Maire à rechercher l'emprunt de 2,5 MF nécessaire au financement d'une partie de la dépense incombant à la Ville.

- b)** Emploi du produit des jeux - Programme de travaux d'embellissement et de modernisation du Casino Municipal et du Centre de Rééducation Fonctionnelle - Avenant n° 1 au cahier des charges pour l'exploitation des jeux

Adopté à l'unanimité.

19 - Contrat de Ville et d'Agglomération - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - 2^{ème} année - Convention - Demande de subventions auprès de l'Etat et du District

Adopté à l'unanimité. Le Bureau d'Etudes retenu par la commission d'appel d'offres est l'ACEIF.

20 - Contrat de Ville - Quartier des Orchamps - Aménagement d'une galerie associative - Approbation du projet - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 545 000 F TTC,

- a décidé de solliciter les subventions de l'Etat, du Département, de la CAF, de la CDC et de la SAFC,

- a autorisé M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir après appel d'offres.

21 - Programmes d'initiative communautaire en faveur des zones urbaines -
Candidatures de la Ville de Besançon

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre, 2 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé :

1) de déposer la candidature de la Ville de Besançon aux différents programmes d'initiative communautaire susceptibles d'intéresser la mise en oeuvre du projet pour son centre ancien,

2) de solliciter de l'Union Européenne l'octroi de subventions pour les projets retenus.

22 - Parc Scientifique et Industriel - Lancement de la procédure de ZAC -
Concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de concertation préalable.

23 - Recherche Médicale - Bâtiment INSERM - Convention avec l'INSERM,
l'Université, le Centre Hospitalier Régional et la Région

Adopté à l'unanimité.

24 - Information du Conseil Municipal :

a) Eutde financière - Synthèse générale années 1993 et 1994

M. le Maire a informé le Conseil Municipal des résultats de l'étude financière effectuée par le Cabinet BOSSARD Consultants.

b) Marchés publics - Bilan 1994 - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

c) Congrès - Années 1989 à 1994 - Bilan

Dont acte.

25 - Restructuration du Collège Victor Hugo du Centre - Participation financière
transférée au District du Grand Besançon - Prise en charge par la Ville de la participation complémentaire liée au surcoût du gymnase

Adopté à l'unanimité (participation complémentaire de 1,4 MF).

26 - RN 57 - Mise à 2 x 2 voies entre le RD 75 et la ZAC de Valentin - Participation financière du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin - Reversement partiel au District du Grand Besançon

Adopté à l'unanimité.

27 - Chemin de l'Espérance - Aliénation d'un terrain à la SCI Les Quatre Vents

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 11 a 64 ca au prix global de 116 400 F).

28 - Rue Jacquard et Avenue du 60^{ème} RI - Acquisitions de terrains à la SNCF

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 8 a 66 m² pour la somme globale de 9 062,68 F).

29 - Chemin des Torcols - Acquisition de terrain à M. BARETTI

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 1 a 01 au prix de 20 200 F + indemnité de 20 000 F pour perte d'un mur de clôture).

30 - Chemin du Fort de Chaudanne - Echange de terrain avec M. ZINGG - Modificatif à la délibération du 30 mai 1994

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 0 a 31 - surface cédée : 5 a - soulte au profit de la Ville : 37 520 F).

31 - Aide au développement de la Société SCHLUMBERGER Technologies - Extension et aménagement d'un parking - Modificatif à la délibération du 26 septembre 1994

Adopté à l'unanimité.

32 - Affaires diverses - Questions orales de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE n'étant plus présent, les questions orales prévues n'ont pas été abordées. Une réponse écrite sera apportée à chacune des trois questions posées.

La séance est levée à 23 heures 55.

Hôtel de Ville, le 15 mars 1995
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 16 mars 1995

Pour le Maire,
L'Adjoint,